

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2022

Etaient présents : CHOCART Mathieu – CLAMAGERAN Timothée – DEHOVE Frédéric – DETREY David – DREVEAU Caroline – GUIDET François – HOFFMANN Stéphane – LOUVET Xavier – MERCIER Catherine – PONNOU DELAFFON Jean – STERLIN Emmanuelle – TENART Martine

Etaient absents et excusés : ARTIGAS Patricia a donné pouvoir à DEHOVE Frédéric
CAYEZ Gilles a donné pouvoir à DETREY David
MUTEL Hugo a donné pouvoir à CHOCART Mathieu

Secrétaire de séance : DREVEAU Caroline

Date de convocation : 16 mai 2022

Date d'affichage : 16 mai 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents

ou remplacés par un suppléant : 15

01-Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Adopte le compte-rendu de la séance du 12 avril 2022

ADOPTÉ à l'unanimité

02-Décision modificative budgétaire n°1

Il convient de procéder à la décision modificative n°1 au budget principal comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
22 Dépenses imprévues	-7000	673 Titres annulés (sur exercice antérieur)	+ 7000
10222 Recettes FCTVA	-60	28158 Immobilisations	+ 60
Total des dépenses	-7060	Total des recettes	+ 7060

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision modificative budgétaire n°1.

ADOPTÉ à l'unanimité

03-Délégation données au Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, les délégations énumérées dans l'article susmentionné.

ADOPTÉ à l'unanimité

04-Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'éducateur territorial des A.P.S. principal de 1^{ère} classe pour effectuer les missions suivantes : dispenser des activités physiques et sportives et assurer les fonctions de technicien et de maintenance de la piscine municipale suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 4/35^{ème}, à compter du 1^{er} mai 2022 pour une durée maximale de 12 mois.

DECIDE de fixer la rémunération par référence à l'indice brut 707 indice majoré 587, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif.

ADOPTÉ à l'unanimité

05-Services de périscolaire et de restauration scolaire : hausse des tarifs

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite loi EGalim qui oblige les restaurants scolaires à proposer 20% de plats végétariens et 20% de plats bio et donc qu'un repas bio sera proposé chaque semaine à compter de la rentrée scolaire ;

Vu la hausse des tarifs du prestataire qui fournit les repas compte-tenu de la hausse significative des matières premières ;

Vu la hausse des charges salariales du personnel ;

DECIDE de fixer les tarifs de périscolaire et de restauration scolaire à compter du mois de septembre 2022, comme suit :

Tranches de revenus mensuels	Nombres d'enfants	Participation familiale par jour et par enfant Lachellois (€)		
		Garderie Matin	Cantine	Etude / Garderie Soir
Tarif 1 : - de 1 472,75 €	1	2,00	4,80	2,30
	2	1,50	3,80	1,60
	3	0,00	2,80	0,00
Tarif 2 : De 1 472,76 € à 2 209,11 €	1	2,30	5,30	2,90
	2	1,80	4,30	2,20
	3	0,00	3,30	0,00
Tarif 3 : de 2 209,12 € à 2 945,47 €	1	2,50	5,80	3,20
	2	2,00	4,80	2,50
	3	0,00	3,80	0,00
Tarifs 4 : + de 2 945,48 €	1	2,80	6,40	3,50
	2	2,30	5,40	2,80
	3	0,00	4,40	0,00

Fréquentation Occasionnelle	Tarif Unique	4,30	7,40	4,80
-----------------------------	--------------	------	------	------

Enseignants	Tarif Unique		3,75 €	
-------------	--------------	--	--------	--

Les familles non Lachelloises auront 0.20 € en plus sur chaque tarif sauf pour le 3^{ème} enfant scolarisé dont le tarif restera à 0.00 € pour les activités du périscolaire.

ADOPTÉ à l'unanimité

POINTS DIVERS

Piscine :

- Le programme pour l'année 2022-2023 est en train d'être réalisé avec de nouveaux cours (aquazumba, aquaprenatal, aquatraining, etc.) dispensés par Pauline, qui débutera son contrat en septembre. Cette-dernière aura également en charge l'entretien de la piscine, la régie (en tant que régisseur suppléant) et une partie de la communication liée à la piscine dont notamment Instagram.
- Les cours s'arrêteront le 19 juin pour une semaine de vidange puis une semaine de vacances avant la reprise de l'activité début juillet pour tout le mois.

Mme TENART

CCAS :

- Distribution du muguet, le 1^{er} mai, aux 76 foyers de personnes âgées de 67 ans et plus. Merci à tous les conseillères et conseillers qui ont assuré cette distribution.
- Le budget a été voté lors du Conseil d'Administration du 2 mai.
- Sondage pour un colis ou un repas de fin d'année :
 - Repas : 38
 - Colis simple : 16
 - Colis double : 8
 - Colis « friandises » : 5

Le repas pourrait avoir lieu un dimanche midi, fin novembre au Golf de Monchy (Martine TENART se renseigne) avec covoiturage.

A définir : la participation des conseillers et de leur conjoint(e).

Festivités de la Fête Nationale :

- 13 juillet : repas républicain à partir de 19h30, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal
- 14 juillet : 9h30-Rassemblement, 9h45-Dépôt de gerbe et verre de l'amitié

Mme TENART a contacté l'association des parents d'élèves pour les jeux pour les enfants

A prendre en compte : comme un agent du service technique est en congé au mois de juillet, il faudra des bénévoles pour l'installation et le rangement.

Contrat local d'éducation artistique – CLEA :

- La commune a participé au diagnostic dont la restitution a été présentée le jeudi 5 mai. La coordinatrice du CLEA à l'ARC est Christelle SZUWALSI.

M. DEHOVE

- La débroussailleuse nécessite une réparation (devis de 1 838,05€ TTC) ou un remplacement. Le Conseil opte pour une réparation.
- Le parcours sportif (Street Workout) : les réglages et nettoyages demandés ont été réalisés, les réserves peuvent être levées. Il reste à envoyer les derniers documents à Mme Gaëlle FEDERSPIEL, assistante gestionnaire LEADER, pour le versement du solde de la subvention FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).
M. DEHOVE se charge de réaliser l'affiche A3 qui doit être apposée à l'entrée de du Street Workout et qui doit présenter les informations sur l'opération et mettre en lumière le soutien financier apporté par l'Union européenne.
Il reste à enlever les cailloux et repenser l'installation du boulodrome

M. GUIDET

Retour sur la commission école, petite enfance du mercredi 18 mai

- La fréquentation des services périscolaire et restauration scolaire est en légère hausse par rapport à l'année dernière. La commission propose de maintenir les services pour l'année scolaire 2022/2023 avec une hausse des tarifs (point 5 du CM) qui prenne en compte une partie des augmentations des prestations et charges.
- La création de la classe maternelle et la modification de l'équipe du personnel pour la rentrée nécessitent une réorganisation du personnel et un recrutement de nouveaux personnels. Ce point est mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- L'installation de la classe de maternelle et de l'école nécessitent de réaliser un certain nombre :
 - D'aménagements et de vérification (tisanerie et tableau : M. DEHOVE, plans et rangements : M. LOUVET, prises électriques : M. LOUVET avec Mme THEVENEAU)
 - De commandes (6 324,58€ TTC chez Nathan, 2 355,06€ TTC chez Wesco, 536,64€ TTC chez Manutan Collectivités pour le remplacement de 10 chaises dans la classe de CE1-CE2 et de 2 Ipad pour la maternelle).
- La prévision des effectifs à la rentrée 2022 est de 92 élèves.
- La remise des cadeaux de fin de CM2 est prévue le mardi 28 juin à 18h30 en mairie.
- Une étude est en cours pour optimiser davantage l'utilisation du logiciel de gestion et facturation du periscolaire e-enfance de Berger-Levrault.

Autres points :

- L'escape game réalisé par l'Appel a bien fonctionné, l'association pense renouveler l'initiative l'an prochain.
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques : une réunion a eu lieu sur site, le 13 mai, entre les agriculteurs et le porteur de projet, en présence de M. le Maire.
- Monsieur le Maire transmet un certain nombre d'informations à la suite du Conseil d'Agglomération qui s'est tenu la veille dont la hausse de la taxe locale sur la publicité extérieure ou du tarif des composteurs.
- Monsieur le Maire présente les différents scénarii envisagés pour la ZAC d'Aiguisy. Le Conseil émet un avis favorable sur la proposition 2 bis.
- Une distribution de sacs est prévue le samedi 2 juillet, de 10h à 12h au centre technique municipal.

Prochain Conseil Municipal, le vendredi 1^{er} juillet 2022, à 20h30, en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

A Lachelle, le 27 juin 2022

La secrétaire,

Caroline DREVEAU



Le Maire,



Xavier LOUVET

